

Entre toutes les provinces, Ontario possédait en 1924 les revenus les plus élevés soit \$41,721,961, Québec venant ensuite avec \$23,170,733 et la Colombie Britannique troisième, avec \$19,124,580. Au regard des dépenses en la même année, Ontario tient encore la tête avec \$48,866,569, suivi de Québec avec \$21,567,293 et de la Colombie Britannique, avec \$20,515,367. En 1924, la province la plus imposée fut la Colombie Britannique, qui préleva \$34.58 de taxe, par tête de sa population; au bas de l'échelle se place l'île du Prince-Edouard, avec \$8.42.

**Accroissement de la taxation provinciale.**—Autrefois, les subsides du gouvernement fédéral, s'ajoutant aux revenus que les provinces tiraient de leurs ressources naturelles et aux émoluments perçus pour certains services rendus aux citoyens, couvraient à peu près la totalité de leurs dépenses, supprimant dans la plupart des provinces la nécessité de toute taxation; mais cet état de choses s'est complètement transformé depuis le commencement du siècle, en raison de l'essor pris par les attributions gouvernementales. Malheureusement, on ne possède pas les chiffres de la taxation provinciale antérieurement à 1916 mais les analyses opérées par le Bureau Fédéral de la Statistique révèlent qu'en 1916 cette taxation se limitait à \$15,718,146, tandis qu'en 1924 elle atteint \$61,077,354. Ces chiffres sont obtenus en additionnant le produit des droits de succession, des taxes sur les compagnies, etc., et des licences et permis figurant au tableau 27. Pour les années 1916-1919, voir p. 700 de l'Annuaire de 1921.

**Actif et passif des provinces.**—Les bilans des provinces présentant de grandes variations, aussi bien de forme que de fond, on a longtemps reculé devant la tâche de les réunir en un bilan collectif. Dans certains cas, les ressources naturelles, telles que les forêts, les mines et les terres, appartenant encore au domaine, sont considérées comme actif, tandis que d'autres provinces n'en tiennent nul compte. Ailleurs, les édifices publics et leurs abords, les routes, les ponts, etc., sont censés représenter un actif. Avec l'aide des gouvernements provinciaux on a réussi à coordonner les éléments du tableau 28, présentant l'actif et le passif des provinces; d'autres actifs de moindre importance y sont brièvement énumérés. Le passif indirect, distingué du passif direct, consiste essentiellement en garanties d'actions et d'obligations, ainsi que cela est indiqué dans les renvois au bas de la page. D'une manière générale, on constate que l'actif et le passif des provinces possédant et exploitant leurs propres utilités publiques sont proportionnellement plus élevés que ceux des autres provinces.